

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RETRAITE DÈS LE PREMIER JOUR - (N° 2058)

## AMENDEMENT

N ° AS4

présenté par

Mme Loir et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.